



# FRANCE TRAUMATISME CRÂNIEN

Association nationale des professionnels au service des traumatisés crâniens  
Organisme de formation déclaré sous le n° 11 94 07542 94  
Siret 37901263600021

[francetraumatismecranien@gmail.com](mailto:francetraumatismecranien@gmail.com)

<http://www.france-traumatisme-cranien.fr/fr/>

14, rue du val d'Osne 94415 Saint Maurice cedex France.

**Président** : François TASSEAU  
**Vice présidents** :  
Xavier DEBELLEIX  
Catherine FISCHER  
Jacques LUAUTE

**Secrétaire général** :  
Odile KOZLOWSKI  
**Secrétaire général adjoint** :  
Pascal RIGÂUX  
**Trésorier** :  
Marc-André CECCALDI  
**Trésorier adjoint** : David PLANTIER

## Réunion du conseil d'administration Jeudi 7 décembre 2017, de 13h30 à 17h

**Lieu : CeRIAVSIF : 123, Rue de Reuilly 75012 PARIS**  
**Métro Daumesnil (lignes 6 ou 8) Bus : 29, 46, 64 - Tél : 01 44 75 50 41**

### Compte rendu

**Présents** C. Bernier, M. Ceccaldi, E. Chevrillon, X. Debeillex, O.Kozlowski, F Laloua, A. Laurent -Vannier, J. Luauté, N. Montrobert, F. Morichon, D. Plantier, P. Rigaux, F.Tasseau, E. Verin

**Absents excusés** : D. Bouton, P. Bourgogne, H. Carrière, P. Coignard, K. David, C Fischer, B. Pontier, C. Remy, B. Sauvignet, E. Schmidt, H. Toure ainsi que MC. Cazals et J. Benard

**A également participé** : S. Aubert

**1/** Approbation du compte-rendu du CA du 7 septembre 2017 à l'unanimité

#### **2/ Accueil des nouveaux élus**

E.VERIN de ROUEN se présente : médecin, exerçant comme MCU PH en physiologie avec un intérêt particulier pour l'étude de la déglutition et comme MPR travaillant en étroite collaboration avec F. BEURET-BLANQUART. F TASSEAU le sollicite pour aider à l'exploitation des résultats de l'étude EVC EPR menée en partenariat avec l'université de Rouen et l'UNAFTC.

Présentation des membres présents.

X DEBEILLEX évoque la possibilité que L WIART (Bordeaux) lui succède au sein du CA de France Traumatisme Crânien dans 2 ans.

#### **3/ Journées de formation continue**

##### **A) 2017**

- a) **Bilan de la « Journée syndrome du bébé secoué, prévention : enjeux et perspectives »** au ministère de la santé le 29 septembre 2017 (A. LAURENT-VANNIER)

La journée a été réussie. De nombreuses « personnalités » (magistrats, médecins, représentant de la ministre des solidarités, défenseure des droits de l'enfant...) étaient présentes et les interventions ont donné lieu à des échanges fructueux avec le public. Les diaporamas et les enregistrements vidéo intervenant par intervenant sont disponibles sur le site internet. Un lien avec le site du ministère de la santé est envisagé.

Deux cents personnes étaient présentes dont 153 avec inscriptions payantes (tarif unique de 75 euros). Il y a eu peu de frais. Il s'agit donc d'une journée bénéficiaire pour France traumatisme crânien. Tous les paiements ont été effectués par internet directement, ce qui a facilité grandement le travail de J BENARD et évité des « impayés ».

- b) Colloque à venir : « **Le traitement judiciaire du syndrome du bébé secoué : quelles avancées en 2017 ?** » les 18, 19 et 20 décembre 2017 en partenariat avec l'école nationale de la magistrature (ENM) (A. LAURENT -VANNIER).

Il aura lieu dans l'amphithéâtre de l'ENM où 95 places sont réservées pour France Traumatisme Crânien et 95 pour les magistrats. Les frais d'inscription sont de 250 euros.

Il y a 25 inscrits actuellement. Certains participants potentiels hésitent à s'engager pour 3 jours.

A LAURENT -VANNIER indique qu'actuellement en France (comme dans d'autres pays) le diagnostic de syndrome du bébé secoué est remis en cause de façon inadaptée notamment par une association de parents qui vient de se créer, parents qui s'estiment maltraités, car accusés d'avoir maltraité leur enfant. Par ailleurs sur Wikipedia et aussi dans d'autres documents accessibles sur internet de fausses informations circulent. Il faut contrecarrer ces informations erronées.

- c) Colloque international « **Lésions cérébrales acquises dans l'enfance et l'adolescence : un accompagnement coordonné pour un meilleur parcours de vie** » 4 et 5 décembre au ministère de la santé (F.LALOUA/ H.TOURE) (en partenariat avec l'INSHEA).

F LALOUA a participé à la préparation mais n'a pu être présente. Mathilde CHEVIGNARD a été très impliquée dans ces journées. Cela a été un succès. Un enregistrement vocal a été fait. 200 personnes étaient présentes. Il n'y aura pas de bénéfice en terme financier pour France Traumatisme Crânien comme cela était prévu mais c'est bien pour notre association d'avoir été partenaire de cet événement.

Au total, si on prend en compte également le colloque « Cérébrolésion acquise : les pratiques à la lumière de l'éthique » qui a eu lieu à LILLE en avril, les actions de formation en 2017 ont été une réussite.

## **B) 2018**

- a) **Forum « Psychiatrie et TC »**, Limoges (H.CARRIERE), vendredi 26 janvier 2018 (en partenariat avec le Centre de Ressources Traumatisme Crânien Limousin)

Il y aura beaucoup d'intervenants locaux et quelques intervenants d'autres régions (Bordeaux, Hyères, Angers). Sont prévus le matin les aspects cliniques, l'après-midi les outils thérapeutiques. Seront présents D. PLANTIER (qui présentera les possibilités médicamenteuses avec les données récentes sur l'AMANTADINE) et peut-être d'autres membres du conseil d'administration.

- b) **Forum « Accompagnement des troubles du comportement »** (ce titre apparaît plus adapté que « prise en charge »), à Marseille le 8 juin 2018, (M. CECCALDI et D. PLANTIER)

La journée se passera dans une salle de la caisse d'épargne située à 2 stations de métro de la gare St Charles. Sont prévues au cours de la journée des interventions de familles, psychiatres, juge de tutelle, un focus sur l'enfant (M. Chevignard ou A. Laurent -Vannier), le rappel des recommandations de bonnes pratiques et particulièrement les solutions non médicamenteuses. Ces données seront présentées par des intervenants locaux : les aspects d'évaluation par P. Menard, la partie juridique par Marc Ceccaldi, enfin les aspects d'imagerie par un radiologue de Marseille.

J. LUAUTE suggère que soit abordée l'expérience des réunions de concertation pluridisciplinaire avec psychiatres et présentée l'expérience de l'unité fermée pour personnes cérébrolésées en psychiatrie (unité Hermes à St Jean de Dieu à Lyon) dont le médecin est le Dr Pierrette Estingoy.

Le programme sera finalisé fin décembre 2017 et un petit texte explicatif sera préparé pour que Josée puisse le diffuser en même temps que les modalités d'inscriptions (prix habituels 60 euros pour adhérents, 150 non adhérents)

M. CECCALDI essaie d'obtenir une aide financière de la caisse d'épargne et du conseil départemental des Bouches du Rhône.

Remarques concernant les **démarches d' « accréditation » des formations**. Qu'en est-il des démarches à réaliser pour avoir un numéro d'organisme de formation ? Pour être répertorié dans le Data Dock ? et pour valider le DPC ?

L'OGDPC MPR essaie de suivre les règles qui sont contraignantes. Cette année à la SOFMER il y a eu seulement 45 demandes DPC sur 1500 inscrits. Les entretiens de Montpellier sont reconnus DPC.

Le référencement Data dock n'a pas pu être fait pour France Traumatisme Crânien car la date de dépôt des demandes était dépassée en 2017.

Au prochain CA, O KOZLOWSKI propose de résumer les règles, avantages et inconvénients de ces différentes démarches.

- c) Colloque « *Applications des technologies innovantes dans les états de conscience altérés.* » vendredi 9 novembre 2018, ministère de la santé (B. PONTIER)

Les orateurs pressentis, connus et faisant autorité, rendent le programme particulièrement attrayant. La proposition d'inviter S. Laureys est retenue. Le programme est dense aussi les discussions seront-elles regroupées.

- d) **Forum « Zéro sans solution : en 2018 quel parcours pour les cérébrolésés ? », de la logique de place à la logique de parcours ?** Vendredi 5 ou 12 octobre 2018 (en fonction des disponibilités des intervenants et de la salle ? St ETIENNE ? ou LYON ? (N.MONTROBERT).

Exposé de Nelly MONTROBERT sur la Réponse Accompagnée pour Tous (RAPT) (Présentation du rapport Piveteau et de l'Article 89 du code de la santé publique dont la date de mise en application a été fixée au 31 décembre 2017). (cf [diaporama joint](#))

« Rappel des faits : Amélie Loquet, jeune femme de 19 ans, est atteinte du syndrome de Prader-Willi. Elle souffre aussi de troubles autistiques et de troubles envahissants du développement. Elle nécessite une surveillance 24 heures sur 24. En l'absence de solution d'accueil depuis plusieurs mois, les parents d'Amélie décident de porter ce dossier devant la justice afin de pousser les pouvoirs publics à trouver une solution d'hébergement en urgence. Le 7 octobre 2013, le Tribunal administratif de Cergy Pontoise condamne l'ARS «à prendre toutes dispositions pour qu'une offre de soins permette la prise en charge effective d'Amélie sous un délai de quinze jours».

Suite à ce jugement, l'État répond en 2 temps: le temps de l'urgence avec la publication de la circulaire du 22 novembre 2013 « relative à la mise en œuvre d'une procédure de prise en compte des situations individuelles critiques de personnes handicapées enfants et adultes », et le temps de la réflexion avec la commande d'un rapport, celui de Denis Piveteau, « Zéro sans solution, le devoir collectif de permettre un parcours de vie sans rupture pour les personnes en situation de handicap et pour leurs proches ». En juin 2014, Denis Piveteau remettait son rapport. L'objectif est de proposer une organisation, non pas seulement pour échafauder des solutions au coup-par-coup, mais pour être collectivement en capacité de garantir qu'aucune personne en situation de handicap, dont le comportement est trop violemment instable ou le handicap trop lourd, n'ait plus aucune solution d'accompagnement.

La mise en œuvre de ce rapport a été confiée à madame Marie Sophie Desaulle. Le « Zéro sans solution » devient « la démarche de la Réponse Accompagnée Pour Tous » (RAPT)

En 2016, Il y avait 23 sites pionniers : Aisne ; Alpes de Haute Provence ; Aude ; Corrèze ; Côte d'Or ; Drôme ; Guyane; Haut-Rhin ; Ille-et-Vilaine ; Landes ; Loire ; Loire-Atlantique ; Morbihan ; Pas-de-Calais ; Pyrénées Orientales ; Saône-et-Loire; Sarthe ; Seine-et-Marne ; Seine-Maritime; Vendée ; Vienne ; Vosges et Yonne.

Deux nouvelles vagues de sites pionniers en 2017 avec un total de 90 territoires engagés.

La RAPT est obligatoire sur l'ensemble du territoire national à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

La RAPT apparait dans l'article 89 de la Loi santé (2015) : sont mentionnés les plans d'accompagnement global (PAG) et les groupe opérationnels de synthèse (GOS), mais au-delà de ces outils techniques, c'est un véritable changement des pratiques qui s'opère et qui dépasse le champ du Médico-Social puisque la RAPT impacte également celui du sanitaire, du social, du juridique. Toutes les institutions sont concernées (Départements, Agence régionale de santé, caisse primaire d'assurance maladie, caisse d'allocations familiales...). Les logiques de prises en charge traditionnelles sont inversées. La personne ne doit plus s'adapter à l'existant, on part de l'ensemble de ses besoins et pour y répondre, on demande à l'existant de tous les champs de travailler autrement, d'innover. Ce qui amène les professionnels à ne plus limiter leurs réponses à une place, mais bien à construire un parcours adapté et individualisé. Aujourd'hui, les solutions sont trouvées sur un mode de dérogation, c'est une première étape dans la mission de la RAPT concernant l'évolution de l'offre : objectivation des besoins, mise en adéquation entre l'offre et le besoin, redimensionnement des agréments, de la tarification, révision des contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens (CPOM), des projets régionaux de santé (PRS) »

La proposition d'organiser plusieurs forums sur le thème « RAPT pour cérébrolésions graves » en s'appuyant sur les réalités loco-régionales et les avancées législatives (Projet Seraphin, pôle de compétences et de prestations externalisées (PCPE) est retenue.

Il faut proposer un titre attractif, et solliciter madame Marie-Sophie Desaulle ou Mr Piveteau et des représentants ARS et MDPH. Le titre doit évoquer plusieurs notions : « zéro sans solution », « évolution de l'offre », « parcours ».

C. Remy propose d'accueillir le forum à LYON mais St Etienne (nouvelle faculté) pourrait aussi être intéressant (la MDPH de la Loire est site pionnier).

Un groupe de travail est constitué avec Nelly MONTROBERT et C. REMY, une proposition sera faite à Delphine DANIEL de Berck, à Valérie LECLERCQ d'Amiens et à Katia DAVID de Tours d'y participer.

#### **C) 2019.**

- a. Forum « La réponse accompagnée pour tous », TOURS. Il faut interroger Katia David sur la faisabilité de ce projet.
- b. P RIGAUX et O KOZLOWSKI posent la question à Delphine DANIEL (chef de service UEROS de Berck et à Valerie LECLERCQ (MPR à Corbie près d'Amiens), dans l'idée d'organiser un forum sur Amiens, sur le même thème
- c. Sinon Reims ou Rennes ?

#### **4/ Vie de l'association**

- **L'assemblée générale 2017 aura lieu le 8 juin à midi au cours du forum de Marseille**
- **Point sur le site France Traumatisme Crânien (F TASSEAU/J. BENARD)**

La rubrique « contact » a enregistré 130 sollicitations en 2017, 85 émanent de professionnels et 45 de particuliers (ces chiffres sont en augmentation par rapport à l'année précédente. Les demandes concernant des patients ou leurs familles sont transférées à l'UNAFTC)

Le nombre d'adhérents a augmenté et s'élève à 146 (126 adhésions individuelles et 20-institutionnelles)

Les dons s'élèvent à 360 euros (6 dons)

- **Point sur la situation financière de l'association (M.CECCALDI, F.TASSEAU)**

En 2017 les recettes devraient atteindre 26 à 27 000 euros (13 à 14 000 par les adhésions, 1800 du colloque de Lille, 8000 de la journée BBS de septembre et 4000 de celle de décembre). Les dépenses prévues sont de 29 000 euros (essentiellement dues au salaire de Josée Bénard et au prix France Traumatisme Crânien/SOFMER de 5000 euros). Il manquera donc environ 3 000 euros. F TASSEAU et M.CECCALDI précisent qu'il faudra augmenter les recettes en 2018 notamment

- par le recouvrement en temps réel des inscriptions aux manifestations car il y a de nombreux retards dans les versements,
- mais aussi par le développement de forums et colloques de qualité,
- par la recherche de subventions locales
- et enfin par le mécénat.

5/ **Articulation des liens entre France Traumatisme Crânien et l'UNAFTC** (E. CHEVRILLON et F. LALOUA, F.TASSEAU)

- S. AUBERT informe le CA que Monsieur Foret , rédacteur en chef de la revue Résurgences a-rédigé un « billet d'humeur » à propos d'une déclaration de Madame Devandas-Aguilar, rapporteure spéciale des Nations Unis sur les droits des personnes handicapées, indiquant que « la France *serait* en retard sur le processus de désinstitutionnalisation, processus bien plus avancé dans d'autres pays européens, ce qui priverait les personnes de leurs droits fondamentaux » (Lire édito Résurgences n°56) . Monsieur Foret s'insurge contre cette affirmation qui laisse entendre qu'il n'est pas nécessaire d'accroître dans notre pays le nombre de lieux d'hébergement. Ce sujet sera discuté au CA de l'UNAFTC.
- La deuxième partie de l'étude EVC-EPR à domicile commence. S AUBERT rappelle l'engagement financier de France Traumatisme Crânien vis-à-vis de ce travail.

A NOTER ! Dates des CA : **Le 15 mars 2018**, 14 juin, 13 septembre, 13 décembre

ATTENTION : CHANGEMENT DE LIEU

Tous les CA auront lieu au **CMP St Eloy, 16 rue Eugénie Eboué 75012 PARIS,**  
**Station de métro Reuilly Diderot (ligne 8 ou 1) et bus 57**

Odile Kozlowski  
Secrétaire général

François Tasseau  
Président